

**COMPTE RENDU DU
BUREAU SYNDICAL STATUTAIRE
SÉANCE DU 16 AVRIL 2012
- Maison du Parc -**

Etaient présents :

Avec voix délibérative :

M. VANDEWALLE	Vice-Président du Conseil Général des Yvelines, Président du Parc
M. PLANCHENAULT	Vice-Président du Conseil Général des Yvelines
M. BONNEAU	Vice-Président du Conseil Général de l'Essonne
M. BOURNAT	Maire de Gif/Yvette
Mme FUKS	Maire de Poigny-La-Forêt
M. GHIBAUDO	Maire de Saint-Léger en Yvelines
Mme GOSSARE	Maire de Saint-Forget
M. LE COMPAGNON	Maire de Fontenay-lès-Briis
M. POUPART	Maire de Bonnelles
M. QUERARD	Maire de La Celle-Les-Bordes
Mme ROQUELLE	Maire de Jouars-Pontchartrain
M. SAUTIERE	Maire de St Rémy-lès-Chevreuse
M. BOUCHET	Vice-président de la Communauté de communes des Etangs
M. SCHOETTL	Président de la Communauté de communes du Pays de Limours

Ainsi que :

Mme MEURGER, présidente de la commission *Architecture / Urbanisme / Paysage*, MM. FIDELLE et MONTEGUT, président et vice-président de la commission *Développement économique*, Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc) – M. BENTEGEAT (Conseil régional IDF) – M. DELOROZOY. Pour le PNR : M. DELILE – Mme DUMAZEAU – M. HARDY - Mme LE LAGADEC – M. MARGAT - M. PAQUIER – M. POUZERGUES.

Pouvoirs :

- Pouvoir de Mme BOUTIN à M. POUPART.
- Pouvoir de Mme PECRESSE à M. VANDEWALLE.

Absents excusés :

M. DE WINTER (président de la commission *Agriculture/Forêt*), M. AUBLE (Conseil Général des Yvelines),

Monsieur VANDEWALLE constate que le quorum est réuni.

1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 12 mars 2012

Le compte-rendu mis aux voix est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Validation de tarifs pour la boutique du Parc et la Fête de la nature

Pour la boutique du Parc, nous souhaitons proposer à la vente un sac à bandoulière floqué du logo du Parc, au prix unitaire TTC de 3 € (pour un prix d'achat de 2,96 € TTC).

Pour la *Fête de la nature*, organisée par le Parc les 12 et 13 mai 2012, une randonnée sur deux jours est prévue, au départ du CIN des Hauts-Besnières.

Les randonneurs auront la possibilité d'être hébergés sur place (au prix habituel des hébergements au CIN). Pour les randonneurs, le Parc souhaite proposer un buffet dînatoire à base de produits locaux, pour un prix de 15 € par personne.

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

3. Enveloppes-programmes :

- Aménagement et gestion de l'espace public (aide 2-5 du Guide des aides / 030PG) : dossier n° 142 : Enfouissement de réseaux à La Celle-les-Bordes.

La commune de La Celle-Les-Bordes, dans le cadre de la réfection de la chaussée de la rue du Breuil, et de la Terre Pointue, souhaite procéder à l'enfouissement des lignes France Télécom et du réseau d'éclairage public sur la partie ancienne de la rue du Breuil (soit 80 mètres linéaires environ).

La Commune a d'ores et déjà réalisé l'enfouissement des réseaux aériens sur différentes parties de son territoire et souhaite poursuivre cette politique de mise en souterrain en réalisant les travaux d'enfouissement des lignes France Télécom et du réseau d'éclairage public. Par ailleurs, la commune a intégré à son projet la pose de fourreaux « haut débit » sur la section à enfouir.

Les travaux porteront sur :

- Travaux réseau téléphonique	8.527,50 € HT
- Travaux réseau éclairage public	7.193,50 € HT
- Travaux réseau électrique basse tension	15.419,80 € HT

Soit un total de : 31.140,80 € HT

La Commune sollicite donc une subvention du Parc au titre des « *Travaux d'enfouissement des réseaux aériens* » (aide n°2-5). Le montant de la subvention est plafonné à 15 000 € H.T. (taux de subvention de 50%). La subvention du Parc serait donc de **15.000 €**.

Le Bureau approuve à l'unanimité des présents cette opération.

- Aménagement et gestion de l'espace public (aide 2-3 du Guide des aides / 040PG) : dossier n° 170 : Aménagement paysager de la place de Boulay à Gambais.

Au cœur du hameau de Boulay, une place a été préservée et constitue un rare témoignage des espaces publics ruraux. Composée d'un triangle enherbé planté d'alignements de tilleuls et d'un marronnier, cette place doit bénéficier d'une restauration de ses murets de soubassement en pierre qui soutiennent l'herbe.



Dans le cadre de son programme de réfection de ses voiries, la commune de Gambais souhaite restaurer cette place dans le respect des techniques anciennes ; sans béton, ni ferrailage.

La Commune a sollicité les conseils du Parc naturel qui s'est entouré des connaissances de l'Association *Maisons paysannes de France* pour monter un chantier exemplaire durant lequel seront associés riverains et écoles. Ce chantier sera aussi l'opportunité de monter des démonstrations de montage de murs en pierres sèches à destination du grand public et des professionnels. L'association apportera son savoir à l'entreprise sélectionnée pour réaliser les travaux et mènera des démonstrations.

Ce partenariat sera monté en lien avec l'Atelier d'urbanisme et la mission pédagogie du Parc. L'action sera lancée au moment de la fête des voisins, le 25 mai, qui a lieu sur cette place.

Les travaux consistent en :

- l'affouillement pour retrouver les fondations,
- le montage d'un muret en pierres et de son couronnement,
- la création d'un drain.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Commune. L'Atelier du Parc sera associé au suivi des travaux.

La commune sollicite une subvention du Parc naturel au titre des « *Travaux de mise en valeur paysagère des espaces publics* » (aide n° 2-3) à un taux de 80% (pour une réalisation sur mesure). Cette aide étant plafonnée à 23.000€ HT, la participation du Parc serait donc de 23.000 €.

Madame GIOBELLINA souhaiterait que ce type d'animation soit proposé à l'ensemble des habitants des communes.

Le Bureau approuve à l'unanimité des présents cette opération.

- Urbanisme (aide 4-1 du Guide des aides / 687P) : dossier n° 2 : Recherche pour la mise en place d'un développement économique endogène dans le cadre de l'élaboration du PLU du Tremblay s/ Mauldre.

Dans le cadre de son PLU, la commune du Tremblay-sur-Mauldre a progressivement fait émerger des questions et des besoins en matière d'économie, auxquels elle cherche à apporter une réponse par une réflexion sur le potentiel foncier bâti et non bâti des espaces urbanisés existants.

Plusieurs pistes de travail en lien avec les objectifs de la Charte et croisant des questions économiques et architecturales/urbanistiques ont été identifiées :

- maintien/développement des commerces en centre-village, avec requalification du carrefour principal ;
- développement de locaux artisanaux adaptés, avec mixité habitat/activité et typologies adaptées ;
- faisabilité d'implantation de télécentre ; Potentiels offerts par le château et son golf, etc.

La mission sera réalisée par le bureau d'études du PLU, CITTANOVA, et se décompose ainsi :

- analyse des potentiels fonciers bâti et non bâti, correspondance avec les activités visées ;
- Traduction dans le PLU des opportunités sous forme de règlement et d'orientation d'aménagement.

La Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la mission *développement économique* sont associées à la démarche pour alimenter le diagnostic, cerner les types d'activités susceptibles d'être installés au Tremblay/Mauldre et faire une analyse critique des propositions élaborées par le bureau d'études.

Le coût de cette opération est évaluée à **8.476,09 € H.T.**, subventionnable à 70% par le Parc (*Expérimentations PLU : Aide n°4-1*), soit **5.933,26 € H.T.**

Pour mémoire, autre aide accordée sur l'élaboration de PLU en février 2012 : 3.640 € H.T. Un cofinancement est sollicité en sus du Contrat de Parc : FISAC 30% (l'action FISAC n° 18 « *Etudes préalables à la création par les collectivités territoriales de locaux et de zones d'activités* »).

Le Bureau approuve à l'unanimité des présents cette opération.

Monsieur PLANCHENAU fait toutefois remarquer que l'installation de nouvelles activités au Tremblay/Mauldre doit être compatible avec le trafic routier en centre-village traversé par une départementale et régulièrement congestionné par la circulation. C'est un point à prendre en considération dans le projet de densification de certains centres-villages.

Il est par ailleurs rappelé que le Parc a mis en place une bourse aux locaux.

- Urbanisme (aide 4-1 du Guide des aides / 687P) : dossier n° 3 : Démarches innovantes de concertation dans le cadre de l'élaboration du PLU de Poigny-la-Forêt

La commune de Poigny-la-Forêt vient de commencer l'élaboration de son PLU. Soucieuse d'associer le mieux possible sa population à cette démarche, la Commune a souhaité se doter de la plus large palette d'outils de communication, de concertation et de pédagogie pour échanger tout au long de la procédure de PLU. Deux de ces outils, particulièrement originaux pour une démarche d'urbanisme dans une petite commune rurale, font l'objet de cette demande de subvention au titre d'un approfondissement / expérimentation thématique « techniques de concertation innovantes ».

Le premier consiste en la réalisation d'une vidéo sur la commune, la perception qu'en ont les habitants, leur vision de son développement, conçue à partir d'un « micro-trottoir » réalisé à l'occasion d'une journée de manifestation (marché, réunion publique, fête de village, etc.) et restituée à l'occasion d'une réunion publique.

Le second est une bande dessinée de 20 planches maximum qui mettra en images et racontera sous une forme didactique le diagnostic territorial et projet communal. Elle sera réalisée avec les enfants et le directeur de l'école.

La réalisation de ces outils de concertation sera pilotée par le bureau d'études du PLU, Cittanova, qui s'entourera des compétences nécessaires pour cette mission. Ils sont programmés pour 2012-2013 (suivant PLU).

Le coût de cette opération est évaluée à **3.002,20 € H.T.**, subventionnable à 70% par le Parc (*Expérimentations PLU : Aide n°4-1*), soit **2.101,54€ H.T.**

Le Bureau approuve à l'unanimité des présents cette opération.

Monsieur VANDEWALLE suggère que les enfants soient davantage associés à de l'urbanisme participatif à l'instar de ce qui se fait dans le Parc du Cotentin et du Bessin ; il serait intéressant que cette proposition figure au catalogue des offres pédagogiques du Parc.

- Biodiversité et paysages (aide 6-3 du Guide des aides / 040PG) : dossier n° 171 : Restauration d'alignement d'arbres en entrée de bourg à Dampierre-en-Yvelines

La commune de Dampierre souhaite restaurer un alignement de tilleuls situés à l'entrée du bourg de Dampierre sur la RD 58 depuis Maincourt. Les arbres sont trop serrés et développent leur couronne principalement vers l'extérieur du côté habitations et de la prairie.

Les travaux consistent en l'abattage de 5 tilleuls, le rehaussement des couronnes de 6 tilleuls et broyage des branchages laissés sur place. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Commune. La paysagiste du Parc sera associée au suivi des travaux.

La Commune sollicite une subvention du Parc naturel au titre des « *Création, restauration et aménagement d'habitats et d'espaces naturels d'intérêt écologique, paysager ou pédagogique* » (aide n° 6-3). Le coût de cette opération est évalué à **1.720 € H.T.**, subventionnable à 60% par le Parc, soit **1.032 € H.T.**

Le Bureau approuve à l'unanimité des présents cette opération.

- Biodiversité et paysages (aide 6-3 du Guide des aides / 040PG) : dossier n° 172 : Restauration de la coulée verte à Dampierre-en-Yvelines

La commune de Dampierre souhaite restaurer la coulée verte située au hameau de Champtier des Fourneaux. Deux chênes sont morts et un chêne est dépérissant. Les branches basses des six autres chênes débordent sur les jardins privés.

Les travaux consistent en l'abattage de 3 chênes, la suppression des branches côté jardins et le broyage des branchages laissés sur place. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Commune. La paysagiste du Parc sera associée au suivi des travaux.

La Commune sollicite une subvention du Parc naturel au titre des « *Création, restauration et aménagement d'habitats et d'espaces naturels d'intérêt écologique, paysager ou pédagogique* » (aide n° 6-3). Le coût de cette opération est évalué à **1.680 € H.T.**, subventionnable à 60% par le Parc, soit **1.008 € H.T.**

Le Bureau approuve à l'unanimité des présents cette opération.

4. Validation des aides accordées par la Commission restreinte « Développement économique et énergie ».

La présente délibération soumet au Bureau syndical l'aide attribuée par la Commission restreinte « Développement économique et énergie » qui s'est tenue le 20 mars 2012, présidée par M. Jacques FIDELLE, Président de la *Commission Développement économique* du Parc :

« Pressing des Essarts » - Mme MAIA – Les Essarts le Roi

Travaux de rénovation (porte d'entrée, comptoir) et de mise aux normes (extracteur d'air), équipement (convoyeur) = 20 .175, 00 € HT

Subvention accordée : 6 052.50 €, dont 3 026, 25 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 3 026, 25 € du fonds PNR

Aucune observation n'a été faite. Le Bureau approuve cette aide à l'unanimité des présents.

5. Validation d'une aide accordée par la Commission restreinte « Patrimoine et Culture ».

La présente délibération soumet au Bureau syndical les aides attribuées par la Commission restreinte « Patrimoine et Culture » qui s'est tenue le 20 mars 2012, présidée par Mme Françoise GOSSARE, Présidente de la *Commission Patrimoine et Culture* du Parc :

- Exposition « Hommage à Fernand Quignon » – Association des peintres en vallée de Chevreuse.

Madame GOSSARE insiste sur le lien avec le territoire. Fernand QUIGNON est un peintre paysagiste de la fin du XIX^e qui a beaucoup fréquenté le territoire.

Subvention accordée : 2.000 euros

Soutien spécifique dans l'Echo, utilisation logo, diffusion.

- Jazz Opér(h)arpe au PNR : concert création nature – Isabelle OLIVIER

Madame GOSSARE présente ce nouveau projet comme le fruit d'une coopération fructueuse avec cette artiste, totalement en phase avec les missions du Parc. Le public est familial et revient régulièrement pour les créations dans la nature.

Subvention accordée : 3.400 euros.

- Salon du livre de Chevreuse - Association Lirenval

Il s'agit d'une très belle manifestation qui a organisé cette année une randonnée permettant de déguster les produits du Parc. Elle se prolonge sur près d'une semaine, les écoles sont pleinement associées : un concours est lancé dès le mois d'octobre jusqu'à fin mars auprès des scolaires. Même l'opération *Printemps des poètes* dans cette enceinte se révèle être une réussite.

Subvention accordée : 2.000 euros

Le Bureau approuve ces aides à l'unanimité des présents.

6. Désignation du représentant du Parc naturel régional et de son suppléant au sein de l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies (ARENE).

L'ARENE est une agence régionale chargée de l'intégration du développement durable en Ile-de-France. Ses missions consistent à *repérer, susciter et diffuser les pratiques de la transition écologique et sociale et du développement durable auprès des acteurs et des territoires, en particulier sur les questions liées aux problématiques de l'énergie et du climat, en cohérence avec les priorités politiques*

régionales et les attentes des collectivités franciliennes, impulser et participer à la mise en mouvement des territoires franciliens¹.

Le 12 mars 2012, l'ARENE a adressé un courrier au PNR afin de l'informer de modifications de ses statuts. Le Parc est invité, s'il souhaite rester membre de l'Assemblée générale de l'ARENE, à désigner ses représentants (un titulaire et un suppléant). Il est donc demandé au Bureau syndical d'approuver le maintien de la collaboration entre le Parc et l'ARENE, notamment sur la question du bois-énergie, et de désigner les deux représentants du Parc auprès de l'ARENE.

Sont candidats : Jacques FIDELLE et Guy SAUTIERE

Sont élus, à l'unanimité des présents : Jacques FIDELLE Titulaire, Guy SAUTIERE suppléant.

Questions diverses

- Présentation par Yves VANDEWALLE de l'avis du Conseil scientifique du Parc sur le conservatoire des abeilles de M. GARNERY, chercheur à l'INRA. Le Conseil scientifique souhaite que le projet de M. GARNERY conserve des dimensions raisonnables de façon à ne pas fragiliser les populations d'abeilles sauvages présentes sur le bois de Rochefort. Il préconise un nombre maximum de 80 ruches. La mission *Architecture* doit par ailleurs travailler avec la mairie de Bullion sur le projet de conservatoire. Mme FUKS fait allusion à l'installation d'un rucher pédagogique par la CCPFY qui a été inauguré le 31 mars dernier sur le parc d'activités du Bel Air avec le même partenaire, le Conservatoire de l'Abeille Noire d'Île-de-France (CANIF), dont le siège est situé à Bullion, qui se chargera de l'entretien des ruches, ainsi que des animations pédagogiques, en lien avec les enseignants. Cette inauguration a été un grand succès, plus de 800 personnes, des enfants pour moitié, se sont déplacées pour l'occasion.
- Information sur l'état d'avancement du projet d'acquisition du moulin des Vaux de Cernay : M. VANDEWALLE informe le Bureau de son acquisition imminente par le Département des Yvelines. Il souhaiterait que trois aspects soient développés dans le projet d'exposition à l'intérieur du moulin : les moulins, la compréhension du site et l'école des peintres paysagiste de l'école de Cernay.
- Information sur l'état d'avancement du projet de Maison de l'éco-mobilité et de la liaison douce de Saint-Rémy-lès-Chevreuse / Bonnelles. Cette question sera portée à l'ordre du jour du prochain Bureau dans la mesure où la RATP accepte de mettre à disposition l'emprise de l'ancienne voie ferrée et la maison du garde-barrière.
- Information sur l'éclairage du château de la Madeleine : une association a regretté que le château soit resté allumé lors d'un événement à l'initiative de WWF d'extinction totale des feux. La mairie de Chevreuse éteint désormais à partir de minuit. Il n'en reste pas moins que l'éclairage du château a vieilli et n'est pas satisfaisant au regard de la protection de la biodiversité. M. VANDEWALLE confirme que cette question sera étudiée très précisément dans le cadre de la rénovation du château.
- Information sur l'augmentation de 30 % du COS : une position unanime se dessine parmi les élus du Parc très critiques sur les conséquences de cette loi qui méconnaît les contraintes

¹ Cf. Présentation de l'ARENE sur son site web www.arenedf.org

locales. Un travail beaucoup plus fin a été réalisé à travers la Charte et le Plan de Parc. L'équipe technique du Parc prépare un argumentaire en ce sens à destination des communes qui leur sera utile pour prendre des délibérations défavorables à cette augmentation de 30 % de la constructibilité. Les échéances sont rappelées : une commune dispose de six mois à compter du 15 mars pour mettre en œuvre cette loi et neuf mois pour la mettre en application. La consultation publique devrait pouvoir avoir lieu en septembre. Monsieur VANDEWALLE recommande un texte court purement politique fondé sur l'identité Parc et peu susceptible d'être attaqué sur le terrain juridique.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président met fin à la séance à 19h15.